

UE Professionnalisation – EP Etude de cas Neuropsychologique

Recommandations pour le choix et la présentation orale du cas clinique

L'objectif consiste à entraîner l'étudiant à la présentation orale d'un cas clinique et, à travers cette présentation, à évaluer un ensemble de capacités et compétences à la fois théoriques et pratiques censées être acquises en fin de M2.

Ces capacités et compétences à acquérir sont :

- la conduite de l'anamnèse, l'utilisation de connaissances théoriques
- l'adaptation du bilan en fonction de la demande
- la réflexion sur le choix des tests
- la connaissance des tests
- la maîtrise de la passation des tests
- le respect des bonnes conditions de passation des tests
- le dépouillement et la cotation des données
- la référence aux et la maîtrise des données normatives
- l'interprétation des résultats
- la capacité à mettre en avant les informations relatives à la demande
- la capacité de synthèse
- la capacité à ordonner les informations à communiquer
- la capacité à communiquer à l'oral

et éventuellement, en fonction du cas choisi :

- la mise en place de protocoles thérapeutiques adaptés (choix des modes de stimulation, des stratégies compensatoires ...)
- la méthode d'évaluation des bienfaits d'une thérapeutique

ATTENTION : A travers la présentation du cas clinique, il ne s'agit en aucun cas d'évaluer ou de remettre en cause la pratique institutionnelle mais il est attendu de l'étudiant qu'il puisse mener à bien une réflexion sur sa propre pratique. Il est fréquent, en effet, que dans le cadre institutionnel, le manque de temps ou la non disponibilité de certains tests limite l'investigation. Il est alors attendu de l'étudiant qu'il puisse évoquer ce qu'il aurait pu ou ce qu'il aurait souhaité proposer dans une pratique autonome sans les contraintes institutionnelles pour parfaire son investigation.

Le choix du cas :

L'étudiant choisit seul ou avec l'aide du Psychologue-Praticien référent de son lieu de stage, le cas qu'il va étudier et présenter à l'oral. Le choix se portera de préférence sur un patient présentant une pathologie rare ou choisi pour la typicalité, l'originalité ou la complexité de son profil. Il s'agit nécessairement d'un patient qui a été vu en stage et pour lequel l'étudiant a participé en totalité ou en partie au travail anamnestique, à la réalisation du bilan, à l'analyse et la synthèse des résultats ainsi qu'au compte-rendu. Pour cette présentation, l'étudiant doit également avoir recours à des données théoriques lui permettant de justifier certains choix et d'affiner l'analyse du cas. Ces

données devront en totalité ou en partie être issues de revues scientifiques spécialisées à comités de lecture avec au minimum deux références en anglais.

Les modalités de la présentation orale de cas clinique :

- *La présentation orale de 45 minutes* accompagnée d'un support de présentation (diaporama) suit classiquement le plan suivant : anamnèse, origine de la demande et objectif du bilan, choix des tests, résultats du bilan, interprétation, conclusion et perspectives. Cette présentation peut également intégrer, s'il y a lieu, une prise en charge neuropsychologique et ainsi détailler les objectifs de la prise en charge, le choix du protocole, l'évaluation de la prise en charge etc.

- Cette présentation est suivie de *15 minutes de questions* par les membres du jury. Le jury est constitué d'un enseignant-chercheur de la formation et d'un professionnel, psychologue praticien spécialisé et exerçant en neuropsychologie.

Ces présentations orales se déroulent sur 3 jours. Tous les étudiants sont présents à toutes les présentations.

Un ordre de présentation est établi et communiqué aux étudiants au début de ces journées. Par contre, tous les étudiants doivent rendre, au préalable et à une date fixée pour tous, leur support de présentation (ppt) qui ne pourra, dès lors, plus être modifié.